

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 mars 2020, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-20/B-00020 et D08-01-20/B-00021  
**Propriétaire :** 11636731 Canada Limited  
**Emplacement :** 83 et (85), avenue Rosemount  
**Quartier :** 15 – Kitchissippi  
**Description officielle :** lot 21, plan 94  
**Zonage :** R4K  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est proposé de démolir la maison existante et de construire deux maisons jumelées en longueur, une maison sur chacune des parcelles nouvellement créées. Il est précisé qu'une entrée de cour partagée doit être aménagée entre les deux maisons pour que les piétons et les véhicules puissent avoir accès au stationnement à l'arrière des propriétés.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions, de concessions de servitudes/emprises et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et l'utilisation commune. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00020	9,13 m	35,36 m	323,01 m <sup>2</sup>	1 et 3	83, av. Rosemount
B-00021	9,13 m	35,36 m	323,01 m <sup>2</sup>	2 et 4	(85), av. Rosemount

Il est proposé d'établir des servitudes/emprises sur la partie 3 au bénéfice des parties 2 et 4 et sur la partie 4 au bénéfice des parties 1 et 3 aux fins d'accès piétonnier et motorisé.

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-20/A-00021 et D08-02-20/A-00022) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.